



## Réponse à la consultation de l'Union européenne sur le projet d'acte délégué mettant à jour la définition de nanomatériau dans le règlement relatif aux nouveaux aliments (UE) 2015/2283

Women Engage for a Common Future (WECF) accueille favorablement la possibilité de s'exprimer on the draft Delegated Act updating the definition of engineered nanomaterial in the Novel Food Regulation (EU) 2015/2283.

WECF s'engage à construire un environnement sain et à progresser vers un avenir sans produits toxiques pour tous. Nous appelons régulièrement les autorités de l'UE à renforcer les directives, règlements et autres actes de l'UE afin de protéger réellement la santé des citoyen·nes et l'environnement. En tant qu'organisation axée sur les questions de genre, nous considérons que la protection des populations vulnérables, telles que les femmes enceintes et les enfants, doit être une priorité, notamment en ce qui concerne la sécurité des produits chimiques

Nous souhaitons donc vous faire part de notre grande préoccupation et exprimer notre inquiétude face à cette nouvelle proposition de définition des nanomatériaux qui, en l'état, constituerait un recul inacceptable pour la sécurité alimentaire, ainsi que pour la protection et l'information des consommateurs et consommatrices français.es et européens.

Nous nous étonnons que ce projet revienne en consultation alors qu'il ait été rejeté, il y a 10 ans. Depuis, les débats autour de la sécurité des nanomatériaux pour la santé humaine et pour l'environnement n'ont pas cessé. Les nanomatériaux, en raison de leur taille, sont capables de franchir nos barrières physiologiques. Leur taille infime favorise leur pénétration dans l'organisme et le passage à la taille nanométrique modifie leurs propriétés physico-chimiques. Les études sur les effets délétères des nanomatériaux s'accumulent et ont confirmé depuis 2014 qu'ils sont très souvent plus dangereux que les substances à l'état micro ou macro :risques de cancer, affaiblissement du système immunitaire, inflammation pulmonaire, survenue de dysbioses du microbiote intestinal (passage de la barrière intestinale) qui engendre des boucles d'inflammation et favorise la survenue de maladie chroniques.

Les nanotechnologies sont omniprésentes, *incognito* dans nos produits du quotidien (alimentation, cosmétique, textiles, jouets...). Dans l'alimentation, elles sont sous forme d'additifs, non signalées sur les étiquettes des produits concernés. L'introduction de nanoparticules dans l'alimentation n'a pas d'intérêt nutritionnel : rendre l'aspect d'un bonbon, d'un gâteau plus brillant, utilisation comme colorant, n'ayant pas d'intérêt véritable pour les consommateur·ices mais a des conséquences sanitaires. Les nanos sont de plus très présentes dans les produits sucrés. Les enfants sont donc en première ligne, alors que leur organisme est en plein développement..

Selon ces nouvelles normes, et cette définition soumise à consultation par la Commission européenne, ne seraient plus considérés comme des nanomatériaux dans l'alimentation :

- Les particules qui ne sont pas solides, les nanovecteurs de type micellaire (vésicules, liposomes, particules lipidiques, etc.), les objets nanostructurés.
- Les ingrédients contenant moins de 50% de particules de taille inférieure à 100 nm.

Cette nouvelle définition des nanomatériaux par la Commission européenne pose plusieurs problèmes :

- La mise en place d'un seuil numérique de particules nanométriques pour qu'un aliment/ingrédient soit considéré comme nanomatériau peut être une réflexion intéressante. Mais seulement sous réserve que ce taux soit très bas pour être véritablement protecteur. Si un seuil doit être envisagé, qu'il soit, en tout état de cause, très inférieur à 10%.
- Cela supprimerait l'obligation d'étiquetage [nano] pour les ingrédients contenant pourtant des nanoparticules dont certaines sont potentiellement dangereuses pour les consommateurs. Ne plus considérer un ingrédient contenant moins de 50% de particules d'une taille inférieure à 100 nm (10 000 fois plus fin qu'un cheveu) équivaut en effet à le faire échapper à l'étiquetage. Cela réduit très fortement les droits des consommateurs, qui ne pourront plus exercer un choix éclairé. L'étiquetage est un droit d'information essentiel pour le consommateur, qui a le droit de savoir ce qui est dans son assiette et d'acheter ou non des produits en toute connaissance de cause. Il est essentiel que le traçage et l'information restent visibles quel que soit la taille et la quantité des particules et ingrédients à valeur douteuse et discutable sur la santé. **Il faut que l'information reste inscrite sur tous les aliments qui en contiennent.** C'est le droit à l'information et la sécurité sanitaire qui doivent prévaloir. Or, ces derniers seraient clairement bafoués si le projet de la Commission venait à être appliqué

Au regard des conséquences sanitaires de l'introduction de nanoparticules dans l'alimentation, nous demandons :

- Le retrait de la définition soumise à consultation par la Commission européenne proposant de ne plus considérer un ingrédient contenant moins de 50% de particules d'une taille inférieure à 100 nm.
- La prise en compte du principe de précaution.

Paris 10 janvier 2024

Contact:

Dr Sylvie Platel, PhD, Environmental health advocacy manager, WECF France  
[sylvie.platel@wecf.org](mailto:sylvie.platel@wecf.org) <https://wecf-france.org/>  
<https://www.wecf.org/>